



Le Centre de plongée d'Illkirch est une section de la Société Omnisports d'Illkirch Graffenstaden (S.O.I.G) Les membres du CPI à jour de cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale de la S.O.I.G.

Je reconnais avoir pris connaissance des textes (qui sont à disposition ou sur simple demande) définissant toutes les activités de la plongée subaquatique, le code du sport, le règlement intérieur du Centre de Plongée d'Illkirch (CPI), le contrat AXA et les consignes relatives à la pratique de la plongée autonome, des plongées aux mélanges (nitrox et recycleur...), plongées handisports.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Assurance Responsabilité Civile

Elle couvre les dommages causés à autrui, dont le titulaire de l'assurance en responsabilité civile est reconnu responsable. Les licenciés FFESSM bénéficient des garanties en responsabilité civile.

Assurance individuelle accident (optionnelle)

Lors des accidents sans tiers responsable, (ex : atteinte d'une oreille, accident de décompression, suppression pulmonaire,...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance individuelle accident, intégrant l'activité, en cour de validité.

Je reconnais avoir été informé du contrat AXA et de l'intérêt de souscrire une assurance complémentaire individuelle mais ne désire pas la contracter.

Je reconnais avoir été informé du contrat AXA et de l'intérêt de souscrire une assurance complémentaire individuelle et choisis l'option suivante :

- Option Loisir 1 à 20,10 €
- Option Loisir 2 à 31,15 €
- Option Loisir 3 à 54,30 €

Le montant correspondant à l'assurance individuelle et à la revue Subaqua peut être rajouté au paiement de la cotisation.

Nom :

Prénom :

Fait à

LeSignature

Cadre Réservé Au CPI

Montant€

Espèces

Chèque

Assurance : Loisir 1 Loisir 2 Loisir 3

Subaqua : Oui Non

N° licence :

Date d'émission :

